

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 17

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mil onze, le vingt sept janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René MAZIER, Maire

PRESENTS : LOUESSARD Michel, GUILLOT Emile, HOUTEKIER Patrick, LE JALLE Claude, AUBRY Jack, MAYANGA Blaise, THOMAZO Béatrice, LE FLOCH Gwénaél, JOFFREDO Marie-Thérèse, CELIBERT Sébastien, DOS SANTOS Maryvonne, MORIO Christine, BEYET Christelle, BODARD Bruno

ABSENTS Excusés :

M. Philippe CADORET a donné pouvoir à Mme Béatrice THOMAZO

M. Frédéric BON a donné pouvoir à M. René MAZIER

Convocation du 20 janvier 2011

Secrétaire de Séance : Monsieur Blaise MAYANGA

Approbation du conseil municipal du 02 décembre 2010

Parc Naturel Régional :

Monsieur le Maire lit le rapport suivant :

Par délibération en date du 26 janvier 1999, le Conseil Régional de Bretagne, compétent en matière de parcs naturels régionaux, a lancé la création d'un Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. Le périmètre du projet de Parc se situe sur 38 communes :

Ambon, Arradon, Arzon, Auray, Baden, Berric, Crac'h, Damgan, Elven, Ile aux Moines, Ile d'Arz, La Trinité Surzur, Lauzach, Le Bono, Le Hézo, Le Tour du Parc, Larmor-Baden, Locmariaquer, Meucon, Monterblanc, Noyal, Plescop, Ploeren, Plougoumelen, Pluneret, Saint Armel, Saint-Avé, Saint Gildas de Rhuys, Saint Nolff, Saint Philibert, Sainte Anne d'Auray, Sarzeau, Séné, Sulniac, Surzur, Treffléan, Theix, Vannes.

Depuis 1999, la Région Bretagne, le Département du Morbihan, l'Etat, les communes et leurs EPCI, ont travaillé avec les partenaires socioprofessionnels et associatifs pour aboutir à l'élaboration d'une Charte. Cette Charte est composée :

- d'un rapport de charte déterminant les orientations de protection et les mesures mises en œuvre, applicables à l'ensemble du territoire, pour les 12 ans à venir.
- d'un plan du périmètre d'étude qui est le reflet graphique des orientations et mesures définies dans le rapport.
- des annexes (liste des communes et EPCI, statut du syndicat mixte ...)

Le projet de PNR s'articule selon trois axes :

- Axe 1 : Faire des patrimoines un atout pour le « Golfe du Morbihan »
- Axe 2 : Assurer pour le « Golfe du Morbihan » un développement durable et solidaire
- Axe 3 : Mettre l'homme au cœur du projet de territoire « Golfe du Morbihan »

Après avoir reçu les avis intermédiaires favorables du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, du Conseil National de la Protection de la Nature ainsi que de la Fédération des parcs naturels régionaux, ce projet de charte a été soumis à une enquête publique du 15 juin au 19 juillet 2010. La commission d'enquête a formulé, le 30 septembre 2010, un avis favorable, assorti d'une réserve et de 7 recommandations.

La Charte a été modifiée pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête, notamment en ce qui concerne l'urbanisme et a été présentée en session extraordinaire du Comité syndical du SIAGM élargi à toutes les collectivités concernées le 13 octobre 2010, mais ne prend pas en compte les amendements délibérés par Vannes Agglo lors d'une session extraordinaire le 15 novembre 2010.

Monsieur le Maire rappelle aux élus les informations communiquées sur ce sujet tant par le SIAGM lors d'une rencontre avec le bureau municipal le 7 décembre 2009 que lors d'une réunion du conseil municipal en séance plénière le 2 novembre 2010.

Au regard du projet qui nous est soumis, et notamment en ce qui concerne la commune de Treffléan, Monsieur le Maire précise que les observations ci-dessous n'ont pas été prises en compte, à savoir :

- une modification de l'emprise de la trame verte à Kerboulard au sud de la RD 775
- une modification de l'emprise de la trame verte à Kervoyelle de part et d'autre de la RD 775/116
- la prise en compte de la zone AUI aux abords du lieu-dit Quiban afin que la commune puisse aménager avec Sulniac une zone intercommunale de loisirs dans ce secteur
- la suppression des limites à l'extension urbaine à l'Est du Roscoët et au Nord et à l'Est de la Zone Artisanale de Kervoyelle.
- la suppression de la zone de préservation de « paysages emblématiques » aux abords de la station d'épuration du Groès-Cam.

Vu le courrier en date 28 octobre 2010 du Président du Conseil Régional invitant les collectivités à délibérer sur le projet de charte et à adhérer au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan,

Monsieur le Maire propose :

- d'émettre un avis favorable à la création d'un Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan sous réserve d'intégrer les observations émises ci-dessus.
- de conditionner son adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan à la prise en compte de nos observations.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Après délibération, le conseil municipal, par un vote à bulletin secret (12 voix pour - 2 voix contre - 3 abstentions), adopte la présente délibération.

Modification du temps de travail d'un ATSEM

Monsieur le Maire explique que, suite à la suppression d'un poste d'enseignant en classe maternelle, une nouvelle organisation du temps de travail des ATSEM a été mise en place début novembre. De ce fait, le poste d'un ATSEM a été diminué sur le temps scolaire.

Pour ne pas pénaliser cet agent, un temps de travail au service jeunesse lui a été proposé, mais l'a refusé et a pris acte de son nouveau temps de travail annualisé à 25/35^{ème} au lieu de 28,50/35^{ème}.

Sachant que la diminution du temps de travail est supérieure à 10%, nous avons saisi le Comité Technique Paritaire Départemental qui, par courrier en date du 14 décembre 2010, a émis un avis favorable à notre demande.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de modifier le temps de travail d'un ATSEM qui sera donc de 25/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2011.

Cette modification sera soumise à la publicité qu'il convient de faire en pareil cas.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide de modifier le temps de travail d'un ATSEM et de le ramener à 25/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2011.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant.

Points sur les travaux en cours :

- Rue des Templiers : Les travaux d'enrobés seront réalisés dès que les conditions climatiques le permettront.
- VC de Kervenne : afin de permettre aux cars de franchir le rond point sans souci, des balises seront déplacés d' environ 1 m.
- Travaux connexes : plantations : Réception d'un dossier. En attente de réception d'une autre offre.
- Maison des jeunes : Le cabinet Agora nous a remis un dossier concernant la construction de la maison des jeunes dont le coût est d'environ 118 000 € soit plus du double de la première estimation. Une demande de remontage sera faite auprès d'OBM.
- Extension de la mairie : Pas d'avancement dans le projet établi par le cabinet Hamon.
- Chapelle de Cran : Une visite du Conservateur Régional des Bâtiments de France est venu voir l'état de la chapelle et principalement les fresques. Un dossier devrait nous être présenté dans les mois à venir.

Rapport des Commissions

M. Houtekier fait un bilan concernant les transports dans le pays de Vannes. Il informe que le SIAEP de la Presqu'île de rhuys a voté la modification des statuts du Syndicat Départemental de l'Eau.

M. Le Jallé : Informations relatives à différentes réunions auxquelles M. Le Jallé a participé : Accueil Emploi Service, Epicerie Sociale, RIPAM. De plus, la commission des affaires scolaires s'est réunie et il en ressort plusieurs observations: problème de sécurité, lampadaire qui ne fonctionne plus, fonctionnement au restaurant scolaire, bus pour aller au stade, aménagement du terrain derrière l'école...)

Par rapport à l'aménagement de la rue P.J. Hélias, Monsieur le Maire répond que les travaux seront réalisés pour début mars et que la réalisation de chicane sur la RD 116 pose un problème difficile à résoudre.

M. Louessard informe le conseil de l'étude qu'il a réalisé sur le parc informatique de l'école. Une autre étude a été réalisée pour faciliter le nettoyage de la salle des sports lorsqu'il y a des fêtes (revêtement de sol ou autolaveuse). Ces dossiers seront étudiés en commission des finances.

A la question de M. Aubry concernant la possibilité de servir des repas dans la salle de réunion n° 1, la réponse est négative.

M. Guillot : Donne des informations sur les travaux réalisés sur différents bâtiments communaux.

M. Aubry : Précise que, suite au conseil municipal enfant, une opération sécurité incendie en présence des pompiers devraient se dérouler courant février, au restaurant scolaire à la fin du repas.

Concernant l'environnement, des arbres ont été abattus et des talus rasés. Un rappel concernant les obligations des propriétaires sera fait dans la lettre treffléanaise de janvier.

La signalisation des chemins de randonnée reste à concrétiser et pour cela, M. Aubry doit nous fournir un devis.

Tour de table :

Mme Beyet s'interroge sur la suppression du bus école /stade. A cela, M. le Maire répond que le bus avait été mis en place pour les maternelles ; que l'école publique disposant depuis 2008 d'une salle de motricité, le bus n'a plus lieu d'être. Cependant, il a été mis à la disposition de l'école privée la salle belle étoile.

Elle pose la question des horaires de service au restaurant scolaire.

- Reports de crédits - Crédits reportés des comptes 21 et 23

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'avant le vote du budget primitif 2011, il est possible de mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, déduction faite du chapitre 16.

Le montant des crédits inscrits aux comptes 21 et 23 de la section d'investissement du budget de l'exercice 2010 était de 1 998 148 €, le quart est donc de 499 537 €.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide d'affecter la somme de 499 537 € aux chapitres 21 et 23 comme suit :

Chap 21 - acquisitions	10 000 €
------------------------	----------

Chap 23 travaux sur bâtiments et voirie	489 537 €
---	-----------

Ces sommes seront reprises au budget primitif 2011.

- Programmation des réunions :

○ C° Finances	21 Février	17 h 30
○ C° Urbanisme	22 février	16 h
○ CCAS -	22 février	18 h
○ CM -	24 février	20 h 30
○ C° Finances	21 mars	17 h 30
○ CM	24 mars	20 h 30

wwwwwwwwwwwwwwwwwwwwww